

Rapport de transparence

Exercice clos le 31/08/2021

Cabinet EXCO SOCODEC



Table des matières

Préambule.....	4
Présentation de Kreston International LTD.....	5
Structure juridique et principaux chiffres.....	5
Gouvernance.....	6
Présentation du réseau Exco.....	6
Couverture géographique et principaux chiffres.....	6
Structure juridique.....	7
Métiers.....	7
Gouvernance.....	8
Respect des règles d'indépendance et de prévention des conflits d'intérêts.....	9
Formation continue.....	9
Qualité technique des travaux.....	9
Outils.....	10
Présentation du cabinet Exco Socodec.....	11
Historique et activités.....	11
Structure juridique et capital.....	11
Gouvernance.....	11
Représentation dans les instances professionnelles.....	12
Protection des données et cybersécurité.....	12
Protection des données.....	12
Cybersécurité.....	12
Gestion des risques.....	12
Indépendance, intégrité et objectivité.....	12

Qualité	13
Ressources humaines	14
Politique de formation.....	14
Information sur les bases de rémunération des associés.....	15
Activité de Contrôle légal.....	16
Indicateurs financiers de l'unité de contrôle au 31/08/2021	16
L'unité de contrôle comprend les cabinets Exco Socodec, AB Commissariat, BD Audit & Calypso's.....	16
Déclaration du co-gérant relative à l'indépendance et à la formation	17
Conclusion	17

Préambule

Conformément à l'article R. 823-21 du Code de commerce, modifié par Décret n°2020-292 du 21 mars 2020, le commissaire aux comptes désigné auprès d'une entité d'intérêt public ou d'une société de financement pour une mission de contrôle légal publie sur son site internet un rapport de transparence, relatif notamment à sa propre structure, établi conformément aux dispositions de l'article 13 du règlement (UE) n°537/2014 du 16 avril 2014, dans les quatre mois suivant la clôture de l'exercice.

Présentation de Kreston International LTD

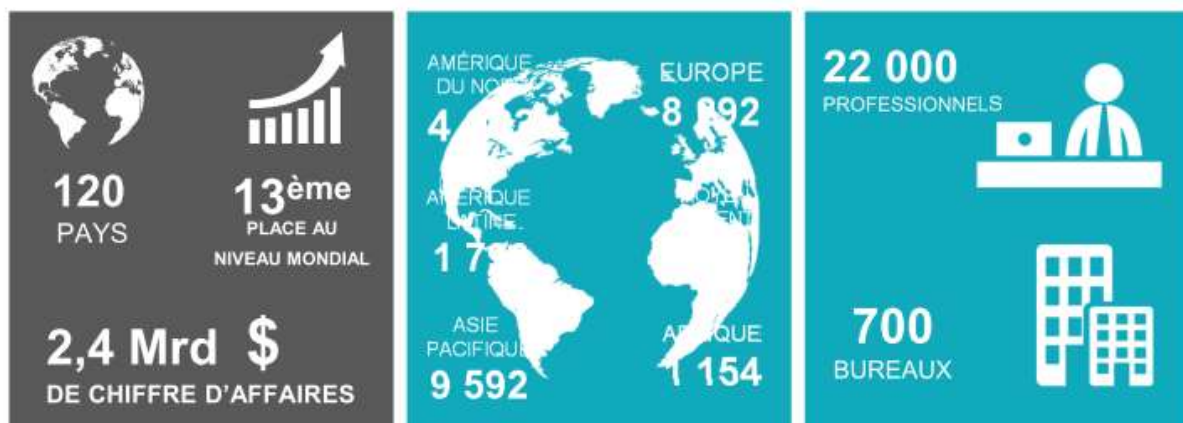
Exco, réseau indépendant français structuré de cabinets d'audit, d'expertise comptable et de conseil, est membre du réseau international KRESTON INTERNATIONAL LTD.

Exco a rejoint le réseau Kreston International en 2008.

Structure juridique et principaux chiffres

Kreston International est un réseau mondial de cabinets comptables, d'audit et de sociétés de conseil qui sont chacun des entités légales spécifiques et indépendantes. Kreston International est présent dans 120 pays et compte désormais quelques 22 000 collaborateurs et associés. En 2020, Kreston International a réalisé un chiffre d'affaires de plus de 2 milliards de dollars.

Créé il y a une quarantaine d'années, Kreston International est classé parmi les premiers réseaux mondiaux. Kreston International comprend quelques 700 bureaux à travers le monde.



Métiers

Les principaux métiers de Kreston International peuvent être résumés ainsi :

- Expertise comptable et Audit,
- Fiscalité d'entreprise et personnelle,
- Corporate Finance et restructuration,
- Management du risque,
- Conseil.

Gouvernance

La gouvernance est constituée d'un conseil d'administration composé de 10 membres. Monsieur Franck Parker, Directeur Général d'Exco, fait partie de ce conseil d'administration qui se réunit au moins une fois par an.

Présentation du réseau Exco

Couverture géographique et principaux chiffres

Les membres du réseau Exco sont des cabinets implantés en France, dans les Dom Tom, et dans 12 pays d'Afrique francophone. Certains cabinets français membres du réseau disposent de bureaux installés à l'étranger (Maroc, Pologne, Portugal ...).

Avec un chiffre d'affaires 2020 de l'ordre de 195 Millions d'euros, le réseau Exco compte environ 2 600 personnes dont 192 associés.

Les activités de contrôle légal des états financiers représentent 27% de ce chiffre d'affaires.



Structure juridique

Le réseau Exco a, à sa tête, une société par actions simplifiée au capital de 46 000 euros détenue, à parts égales, par les membres du réseau.



Métiers

Les métiers du réseau Exco sont ceux de la sphère de l'expertise-comptable, de l'audit et du conseil.

La vision du réseau Exco sur ses métiers est :

- d'anticiper pour mieux accompagner ses clients,
- de structurer avec exigence les outils et les méthodes,
- de garantir un niveau optimal de sécurité et de qualité.



Gouvernance

La stratégie du réseau est définie par un Comité Directeur composé de 23 Associés, représentant chaque cabinet membre du réseau.

Le principe partagé est « d'un homme, une voix » au sein du Comité Directeur, organe de décision du réseau.

Un Bureau Exécutif, composé de six membres élus, est chargé de mettre en œuvre la stratégie du réseau.

Ces deux structures sont présidées par un Associé du réseau, élu par le Comité Directeur. Monsieur Bruno Geeraert est le Président en fonction et il est assisté du Directeur Général, Monsieur Franck Parker ainsi que d'une équipe de permanents couvrant les domaines suivants pour l'ensemble des cabinets membres :

- Secrétariat,
- Administration et formation,
- Développement commercial et marketing,
- Nouvelles technologies de l'information et des communications.

Chaque cabinet participe à la politique et à la vie du réseau en s'impliquant dans les diverses commissions de travail organisées par départements et commissions :

- Département Audit,
- Département Expertise-comptable,
- Département Juridique et Fiscal,
- Département Social Ressources Humaines,

- Commission Automobile
- Commission Association
- Commission Franchise
- Commission Pharmacie
- Commission secteur public

Ces groupes animés par des Experts Exco constituent de véritables cellules de R&D et des garants d'efficience pour nos clients et nos équipes.

Respect des règles d'indépendance et de prévention des conflits d'intérêts

Pour couvrir le processus d'acceptation d'un mandat, le réseau Exco a défini et mis en place une procédure permettant d'identifier et de répondre aux différents risques rencontrés en termes d'incompatibilité ou de problématique d'indépendance.

Le responsable de la Division Ethique du Département Audit en charge de la gestion des conflits d'intérêts a pour rôle de veiller au bon fonctionnement de la procédure et à la mise en place des procédures de sauvegarde en cas de conflits d'intérêts décelés.

Formation continue

Le réseau définit chaque année un plan de formation au regard des besoins liés à l'actualité technique et professionnelle d'une part, et des demandes des cabinets d'autre part.

Le réseau organise chaque année une « School » d'intégration à destination des nouveaux entrants dans les cabinets du réseau. Cette session permet aux collaborateurs de s'approprier la méthodologie EXCO et ses outils.

Qualité technique des travaux

La qualité technique des travaux réalisés par les membres du réseau Exco est assurée par une organisation ad hoc basée, comme précisé infra, sur des Départements Métiers.

Le Département Audit (DA) du réseau Exco est constitué :

- D'une Division Qualité
- D'une Division Ethique/Indépendance
- D'une Division Technique
- D'une division Développement

Des correspondants du DA ont été désignés au sein de chaque cabinet du réseau.

Le réseau a mis en place un système de contrôle qualité pour s'assurer de l'efficacité continue des procédures et teste périodiquement ces procédures en exerçant une surveillance officielle à l'égard des dossiers d'audit gérés par les cabinets du réseau.

Au-delà des procédures Qualité et d'Indépendance, le DA a pour objet d'assurer une veille et une assistance technique, des formations appropriées et une mutualisation du savoir-faire et des compétences.

Outils

Le réseau Exco a développé une démarche d'Audit commune, des méthodes et des outils transversaux.

Ces outils sont notamment les suivants :

- **Logiciel d'audit**

Les années 2016/2017 ont été les années du déploiement d'une nouvelle application informatique. La solution retenue, CASEWARE, progiciel d'audit du réseau KRESTON, est le numéro 1 des logiciels d'audit avec plus de 400 000 utilisateurs dans le monde.

Cet outil permet, dans le respect d'une approche par les risques et des NEP afférentes, de travailler en équipe par une synchronisation en temps réel des données.

- **Bases Audit collaborative Camp'Exco (office 365)**

Des applications sous l'intranet sont disponibles pour l'ensemble des Cabinets et permettent aussi bien d'échanger des informations que d'assurer une veille réglementaire. Un espace est dédié à l'activité Audit des cabinets avec une Base Métier Audit comprenant notamment :

- Des méthodes et outils
- Des procédures techniques
- De la veille et de la documentation

Présentation du cabinet Exco Socodec

Historique et activités

La société a été créée en 1995.

EXCO SOCODEC est animé par 6 associés gérants avec l'appui de 95 collaborateurs.

Le cabinet EXCO SOCODEC apporte savoir-faire et fait preuve de réactivité auprès de ses clients.

Depuis 1995, EXCO SOCODEC est à l'écoute de ses clients et développe un ensemble de services autour de l'expertise comptable, de l'audit et du conseil.

Structure juridique et capital

EXCO SOCODEC, société à responsabilité limitée au capital de 3.200.000 euros, a ses bureaux principaux à Dijon et des bureaux secondaires à Chalon-sur-Saône, Saint-Jean de Losne et Semur en Auxois.

L'exercice social de la société commence le 01/09 et se termine le 31/08.

EXCO SOCODEC compte plusieurs filiales relevant de la CRCC de Besançon-Dijon :

- AB COMMISSARIAT
- BD AUDIT
- CALYPSO'S

Gouvernance

Le cabinet EXCO SOCODEC est dirigé par 6 cogérants :

- Christel SADOINE,
- Magali RAUX,
- Karen DAMPEYROUX,
- Olivier PERROUD,
- Loïc VALICHON,
- Olivier GALLETZOT ;

auxquels s'ajoute un associé non gérant : Jean-Noël PAROT.

Les principaux organes de décision au sein de notre structure sont constitués d'une assemblée générale et d'un comité de direction qui se réunit mensuellement

Représentation dans les instances professionnelles

Afin de pouvoir bénéficier des dernières et meilleures pratiques, documents et informations professionnels et d'influer, autant que faire se peut, sur la doctrine, la direction d'EXCO SOODEC s'implique dans la vie des institutions. Ainsi, Olivier Gallezot, Co-gérant de EXCO SOCODEC est membre élu au Conseil National de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes.

Protection des données et cybersécurité

Protection des données

Le cabinet veille au respect de la réglementation en vigueur applicable au traitement des données à caractère personnel et, en particulier, du règlement (UE) 2016/679 du parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 applicable à compter du 25 mai 2018.

Les données sont utilisées exclusivement à des fins :

- de réalisation de la mission,
- de respect de nos réglementations professionnelles et déontologiques,
- de gestion de la relation d'affaires qui nous lie y compris en matière administrative et financière,
- d'administration et de support sur les outils informatiques que nous utilisons dans le cadre de notre activité d'hébergement de ces outils, d'archivage et de reprographie.

Les collaborateurs et associés du cabinet sont soumis à de strictes obligations de confidentialité et de sécurité et ont accès aux données, notamment personnelles, pour des raisons strictement professionnelles et limitées aux finalités de traitement.

Les droits d'accès et de rectification s'exercent en adressant un courriel au Délégué à la protection des données à l'adresse rgpd@socodec.fr

Cybersécurité

Nos collaborateurs et associés sont formés et sensibilisés aux risques et menaces liés aux cyberattaques. Le cabinet prend et met à jour régulièrement des mesures de prévention visant à sécuriser l'environnement informatique et la protection des données traitées.

Gestion des risques

Indépendance, intégrité et objectivité

Le cabinet veille à respecter rigoureusement le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Nous nous conformons également en la matière aux règles, règlements et interprétations du Haut Conseil du Commissariat aux Comptes, de l'AMF (Autorité des Marchés Financiers), de l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution) et de la CNCC.

Le cabinet a mis en place des procédures destinées à éviter des situations de conflits d'intérêts ou de perte d'indépendances en son sein. Nous exigeons que tous nos collaborateurs accomplissent leurs responsabilités avec un haut niveau d'intégrité et d'objectivité et qu'ils n'aient aucun lien personnel, financier, ou professionnel avec les clients.

Chaque année, il est rappelé au sein du cabinet les règles d'indépendance, d'incompatibilités et de secret professionnel.

Tous les contrats de travail des salariés du Cabinet EXCO SOCODEC contiennent une clause concernant l'indépendance.

Une attestation annuelle d'indépendance est signée par les Associés et les Collaborateurs du Cabinet à laquelle est jointe la liste des mandats de Commissariat aux Comptes.

Pour les mandats détenus auprès d'entités EIP, il est fait application du principe de rotation des signataires prévu à l'Article L.822-14 du Code de Commerce. Cet élément est suivi dans chaque dossier concerné.

Qualité

Tous les intervenants en audit disposent du progiciel d'audit réseau, CASEWARE.

Par ailleurs, un manuel de procédure en ligne sur notre base métier consigne l'ensemble des procédures et, le cas échéant, supports d'audit spécifiques venant en complément de ceux mis à disposition par le réseau. Ce manuel est mis à jour au moins une fois par an et des communications écrites sont adressées aux auditeurs à chaque fois que l'actualité le nécessite.

Le cabinet est le garant de son contrôle qualité qui repose sur plusieurs critères :

- acceptation et exécution des mandats,
- respect des règles éthiques,
- compétences des collaborateurs,
- respect des procédures et de la méthodologie Exco.

Contrôles internes :

Le contrôle de notre exigence de qualité interne repose sur :

- la supervision active de l'associé signataire, qui, dans ce cadre, participe aux différentes phases clefs de la mission et contrôle l'exécution finale avant l'émission de son rapport,
- la revue indépendante réalisée sur les dossiers EIP,
- le contrôle qualité a posteriori réalisé par le responsable qualité audit du cabinet, qui présente un rapport de synthèse au département d'audit en vue d'élaborer un plan d'actions pour l'exercice suivant qui fera l'objet d'un suivi lors du contrôle qualité suivant.

Contrôles externes :

Il convient de noter que le réseau a mis en place des contrôles qualité réalisés par les membres du réseau.

Date du dernier contrôle H3C : 2021.

Ressources humaines

Effectifs du cabinet et nombre d'associés

EXCO SOCODEC compte 95 collaborateurs dont 19 dédiés exclusivement à l'activité audit.

Le cabinet compte 7 associés intervenant sur des missions d'audit légal.

Politique de formation

Diplômés d'écoles de commerce ou de l'université, les associés et collaborateurs d'EXCO SOCODEC ont un niveau de formation supérieur le plus souvent complété par les cursus d'expertise comptable et de commissariat aux comptes auquel notre cabinet attache une importance toute particulière. Nos intervenants sont ensuite affectés à des secteurs d'activité particuliers sur lesquels ils développent leur expertise.

Les aptitudes et les compétences sont acquises et développées par la formation professionnelle continue, l'expérience sur le terrain et le cas échéant l'encadrement par du personnel professionnel plus expérimenté.

Anticiper et appliquer les évolutions techniques et réglementaires nécessite la mise en œuvre de plans annuels de formation pour enrichir le niveau de compétence de nos collaborateurs.

Un programme de formation annuel est développé pour chaque membre du personnel selon ses besoins, exprimés lors de l'entretien annuel.

Le parcours de formation veille à concilier les 3 axes suivants :

- garantir un haut degré d'expertise et de savoir-faire par des programmes de formation techniques adaptés ;
- développer des compétences comportementales et managériales ;
- faciliter l'appropriation des outils informatiques du cabinet et progiciels métiers.

Outre les actions de formation, les équipes opérationnelles disposent d'une documentation appropriée permettant de formaliser les dossiers d'audit et de valider les options envisagées lors de l'arrêté des comptes au regard des derniers textes légaux et réglementaires.

Les associés du cabinet mettent en œuvre les moyens nécessaires pour contrôler le respect de l'obligation de formation de 120 heures sur 3 ans dont 20 heures au moins sont accomplies au cours d'une même année.

Tous les associés sauf un satisfont aux obligations de formation.

Ils veillent à ce que les actions de formation assurent la mise à jour et le perfectionnement des connaissances et des compétences nécessaires à la certification des comptes et à l'exercice de leur mission, outre les orientations générales définies par le H3C et les domaines d'intervention spécifiques.

Notre cabinet porte une attention particulière à la formation des stagiaires experts-comptables.

Information sur les bases de rémunération des associés

La rémunération des associés est fixe, déterminée en fonction des responsabilités assumées, de la qualité du parcours professionnel et de l'expérience. Par conséquent, aucune incitation financière ne peut conduire un associé à se mettre en infraction avec les règles d'indépendance fixées par le Groupe.

Activité de Contrôle légal

Entités dont les titres sont admis sur le marché financier

- MAUNA KEA TECHNOLOGIES

Mandats Etablissement de crédit

- CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE CHAMPAGNE-BOURGOGNE

Mandats au sein d'autres EIP

- CAISSE REGIONALE D'ASSURANCES MUTUELLES AGRICOLES (GROUPAMA GRAND EST)

Indicateurs financiers de l'unité de contrôle au 31/08/2021

L'unité de contrôle comprend les cabinets Exco Socodec, AB Commissariat, BD Audit & Calypso's

Chiffre d'affaires combinés des cabinets	11 234 K€
Dont chiffre d'affaires audit	3 770 K€
Dont chiffre d'affaires expertise comptable	5 907 K€
Dont chiffre d'affaires conseil	1 363 K€
Dont chiffre d'affaires autre	194 K€

Compléments d'informations

Chiffre d'affaires des EIP	191 K€
Chiffre d'affaires SACC	256 K€
Chiffre d'affaires des prestations d'audit	85 K€

Autres indicateurs financiers du cabinet Exco Socodec

Capitaux propres	6 124 K€
Total du bilan	11 600 K€

Déclaration du co-gérant relative à l'indépendance et à la formation

Je confirme, en application des dispositions prévues à l'article R.823-21 du code de commerce renvoyant aux dispositions de l'article 13 du règlement UE n°537/2014 que :

- Le dispositif de maintien et de contrôle de l'indépendance décrit dans le présent rapport est appliqué à l'ensemble des collaborateurs et associés intervenant directement ou indirectement auprès des clients dont nous certifions les comptes. Ce dispositif fait l'objet de vérifications internes régulières ;
- Le dispositif de contrôle de la qualité des missions d'audit décrit dans ce rapport est mis en œuvre afin de garantir une gestion des risques appropriée ;
- La politique de formation continue du cabinet prend en compte le respect des dispositions des articles L.822-4 et R.822-61 du Code commerce

Conclusion

L'ensemble des informations fournies dans ce rapport de transparence sera régulièrement mis à jour et validé afin d'en assurer la fiabilité permanente.

Fait à Dijon, le 28 décembre 2021

Olivier GALLEZOT

Associé co-gérant